

INTRODUCTION

La responsabilité qui incombe au ministère des Affaires extérieures au chapitre de la conduite de la politique étrangère du Canada ne suppose pas que l'élaboration de cette politique, mais aussi son application au Canada et à l'étranger. Le Ministère se compose d'un personnel non permurant en poste à Ottawa et dans sept bureaux régionaux des passeports et d'un personnel permurant affecté pour des périodes variables à des postes à Ottawa et à l'étranger.

Le personnel non permurant compte à peu près 1 000 employés, le personnel permurant, environ 2 100 dont près de 1 400 disséminés dans quelques 100 bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger en tout temps.

INTRODUCTION

APPLICATION DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

L'agent responsable de l'application de la politique est le directeur général du Bureau du personnel qui est comptable à un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Le sous-secrétaire d'État, quant à lui, doit rendre compte au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au Secrétariat du Conseil du Trésor du gouvernement au chapitre de la politique de l'égalité d'accès à l'emploi pour la femme.

La politique de l'égalité d'accès à l'emploi pour la femme (EAF) est gérée par le directeur des affectations du personnel. Des sous-comités sont créés au besoin.